LA TRIBUNE DES MUNICIPAUX

Avril 2026 - N°101
Bimestriel - Prix : 1,50€

Spéciale 1er mai



Echos des services

Formation syndicale

1er mai 2026

Actualité natioanle

Actualité internationale

IHS

la cgt VILLE DE LYON VILLE DE LYON VILLE DE LYON

Édito ▶

1er mai, le début d'un printemps de luttes ?

Chaque année, le 1er mai revient, avec ses cortèges, ses slogans, ses revendications. Et chaque année, le pouvoir attend que ça passe. Une journée, parfois deux, puis l'ordre reprend ses droits comme si la colère avait une date de péremption.

C'est précisément ce scénario qu'il faut briser.

Le patronat, lui, ne s'arrête jamais. Les réformes s'enchaînent, les droits reculent, les conditions de travail se durcissent, les fins de mois sont de plus en plus compliquées pour bon nombre de travailleurs.
Face aux attaques répétées contre nos conquis, le 1er mai ne doit plus être une parenthèse. Il doit devenir un point d'appui pour construire le rapport de force.

Un printemps de luttes ne se décrète pas dans un tract, ni même dans la Tribune des municipaux. La lutte se construit dans la durée, une grève en entraînant une autre, un secteur en rejoignant un autre.

Ce qui nous fait sûrement le plus défaut est cette conviction partagée que nous pouvons gagner.
Nous pouvons gagner puisque c'est nous qui produisons les richesse. Si nous arrêtons, tout s'arrête. Les travailleurs doivent prendre conscience de cette force qui est la leur.

Le 1er mai doit servir à poser les bases d'un mouvement qui ne s'éteint pas le soir même.

Le printemps n'a d'intérêt que s'il ouvre quelque chose. À nous de faire en sorte construire la mobilisation sur nos lieux de travail.

L'humeur de Rust.



SOMMAIRE

Page 2 :	**L'édito**
Pages 3 à 4 :	**Echo des services**
Page 5 :	**Formation syndicale**
Pages 6 à 7 :	**1er mai 2026**
Page 8 :	**Actualité nationale**
Page 9 :	**Actualité internationale**
Page 10	**Culture**
Page 11 :	**IHS**

Du côté WEB

SITE WEB: http://www.cgtvilledelyon.fr
Inscrivez vous à la newsletter.

FACEBOOK : **CGT VILLE DE LYON**

TWITTER : **@CGT_VILLE_LYON**

Instagram : **cgtvilledelyon**

Email: **SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr**

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolara
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-VIIIe de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



Pas de fachos au boulot ? On n'est pas tous d'accord…

Notre affichage syndical « Pas de fachos au boulot » a suscité la réaction d'une autre organisation syndicale, qui s'est empressée de la relayer à des médias d'extrême droite parmi lesquels *Frontières* et le très raciste *F de souche* (pour "*français de souche*"). Une polémique construite de toutes pièces, qui en dit bien plus sur ses auteurs que sur notre engagement.

Soyons clairs : cet affichage s'inscrit dans l'histoire même du mouvement syndical. Depuis toujours, les syndicats, et en particulier la CGT, portent des valeurs de solidarité, d'égalité et de défense des travailleurs, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou leur statut administratif. L'extrême droite, elle, a toujours combattu ces valeurs. Elle s'est historiquement opposée aux conquêtes sociales, aux droits syndicaux, aux grèves, et à toute forme d'organisation collective des travailleurs.

Quand elle arrive au pouvoir avec le régime de Vichy, elle interdit la CGT et la CFTC.

Il est profondément inquiétant de constater que, dans cette affaire, ce ne sont pas seulement des médias d'extrême droite qui s'attaquent à un affichage antifasciste, mais bien un syndicat qui a choisi de dénoncer un autre syndicat pour son engagement en faveur des droits des travailleurs. Voir l'une des composantes du mouvement social relayer — directement ou indirectement — des attaques contre un positionnement antifasciste constitue une rupture grave avec ces principes. Plus encore, en s'adressant à des médias dont l'hostilité au syndicalisme est notoire, cette démarche revient à nourrir des offensives qui, demain, viseront l'ensemble des organisations syndicales. Ce type de comportement fragilise durablement le camp des travailleurs et ouvre un espace dangereux à celles et ceux qui cherchent précisément à le diviser et à l'affaiblir.

Ces médias ont ensuite relayé l'information en garantissant l'anonymat du syndicat délateur, tout en exposant publiquement la CGT Ville de Lyon. Cette asymétrie n'est pas anodine : elle protège ceux qui accusent, tout en livrant ceux qui s'engagent aux campagnes de haine et aux risques bien réels de violences de l'extrême droite.

Ce procédé est révélateur : il s'agit de cibler l'antifascisme.

Nous assumons de dire que le racisme, la xénophobie et les idées d'extrême droite sont incompatibles avec les valeurs du service public. Nous assumons de défendre un syndicalisme qui protège tous les travailleurs, sans distinction.



De démenagement en démenagement au service archéologie de la Ville de Lyon.

À Lyon, les archéologues de la Ville de Lyon jouent un rôle fondamental dans la recherche, la préservation et la transmission du patrimoine de notre ville. Leur travail permet de mieux comprendre l'histoire de la ville, son passé gallo-romain, d'accompagner les projets d'aménagement et de garantir que le passé ne soit pas effacé par les transformations urbaines actuelles.

Installé dans les anciens locaux de l'école des Beaux-Arts de la rue Neyret, le Service archéologique de la Ville de Lyon évolue depuis des années dans un bâtiment profondément dégradé. Problèmes d'étanchéité, installations électriques défaillantes, absence de ventilation, sanitaires vétustes. La décision de rénover enfin ces locaux constitue donc une avancée issue de nombreuses alertes.

Mais cette rénovation, prévue sur plusieurs années, s'est d'abord déroulée en site occupé. Autrement dit, les agents devaient continuer de travailler sur place pendant toute la durée du chantier. Ce choix a eu des conséquences directes sur leurs conditions de travail. Au quotidien, les nuisances sonores, les vibrations et les perturbations liées aux travaux ont affecté fortement l'activité du service.
Les missions archéologiques, qui exigent rigueur, concentration et travail collectif, deviennent plus difficiles à mener dans un environnement instable et bruyant.

Les dispositifs censés atténuer ces difficultés apparaissaient insuffisants et inadaptés. Les équipements de protection contre le bruit ne répondent pas toujours aux besoins réels des agents. Le recours au télétravail, souvent présenté comme une solution, se heurte à la nature même des missions et à la nécessité du travail en équipe. Il ne peut constituer une réponse durable à une dégradation des conditions de travail. Au contraire, il peut renforcer l'isolement et fragiliser les collectifs. S'il n'est pas totalement choisi ou suffisamment accompagné, il est aussi un facteur d'allongement du temps de travail et de réduction de la barrière entre vie personnelle et professionnelle. En somme : c'est un vecteur de risques psycho-sociaux (RPS).

Le projet de rénovation porte pourtant des ambitions louables. À terme, il doit permettre d'améliorer les conditions de travail, de moderniser les espaces et d'ouvrir le site à de nouveaux usages, en lien avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette évolution peut être une opportunité, à condition qu'elle ne se fasse pas au détriment des agents. La CGT considère que c'est en intégrant les agents dans les processus de décision que l'on obtient les projets les plus pertinents.

Depuis, les archéologues de la ville de Lyon ont déménagé deux fois.
Face aux problèmes persistants de nuisance, le service a été installé dans les préfabriqués de la place d'armes du parc Blandan. Ce site était initialement destiné à accueillir l'activité pédagogique d'une école en travaux, se retrouvait vacant. Pendant les semaines les plus froides de l'hiver, des familles sans abri ont été accueillies dans les nouveaux locaux provisoires du service archéologie. Une nouvelle période de cohabitation s'est ouverte, dans des espaces sous dimensionnés vis-à-vis du double usage.

C'est là qu'intervient le second déménagement, vers des locaux situés rue Servian. Ceux-ci ont été préalablement refaits à neuf et semblent bien plus adaptés que les précédents. Ces derniers permettent la continuité du travail d'archéologie, tout en faisant le lien avec les matériels restés sur le site principal de la rue Neyret.

Les péripéties vécues par les agents du service d'archéologie de la ville de Lyon sont instructives et nous invitent à progresser quant à la gestion des travaux dans le bâti municipal. La priorité absolue doit rester le bien être des agents. Cette boussole aurait permis aux directions de ne pas hésiter à adopter la solution finalement retenue. Alors que les nuisances liées au chantier du bâtiment de la rue Neyret étaient présentées comme minimes, il s'est avéré que les conditions de travail s'en sont retrouvées particulièrement dégradées. La décision de déménager le lieu de travail aurait pu être prise en amont, conformément à ce que la CGT avait préconisé.



La formation syndicale : s'outiller pour agir.

À la CGT la formation syndicale est considérée comme un outil indispensable pour agir. Elle permet à chaque agent de devenir pleinement acteur de son parcours, de mieux comprendre son environnement professionnel et de renforcer sa capacité à défendre ses droits et ceux de ses collègues.

Chaque agent dispose de 12 jours de congé par an pour se former, un droit encore trop méconnu ou insuffisamment utilisé. Pourtant, la formation syndicale constitue un levier essentiel pour s'approprier les enjeux du travail, les évolutions législatives et les outils de défense collective. Elle est accessible à tous, quel que soit le niveau d'expérience syndicale.

Se former, c'est d'abord se donner du pouvoir d'agir. La CGT porte l'ambition de former des syndiqués capables de peser concrètement sur les arbitrages pris dans les entreprises et les administrations.

Être formé, c'est devenir acteur des luttes pour améliorer les conditions de travail, c'est être auteur des revendications pour plus de droits, et c'est aussi être décideur dans une organisation syndicale démocratique.

L'offre de formation CGT se développe par un parcours progressif. Elle permet de découvrir la CGT et de s'y impliquer, puis d'approfondir ses connaissances tout au long de son engagement. Elle accompagne également ceux qui prennent des responsabilités syndicales et outille les militants dans l'exercice de leurs mandats afin de mieux défendre les collègues et faire vivre le dialogue social. Chacun peut ainsi construire son parcours en fonction de ses besoins, de ses envies et de son engagement.

Au-delà des contenus, la formation syndicale est aussi un moment de rencontre et de partage. Elle permet d'échanger sur les pratiques, de confronter les expériences et de renforcer les solidarités.

Elle contribue pleinement à faire vivre un syndicalisme collectif, ancré dans le réel et tourné vers la transformation sociale.

Aujourd'hui, pour continuer à améliorer cette offre et dresser un état des lieux des besoins des syndiqués, le collectif formation de la CGT ville de Lyon propose une consultation en ligne. Prenez quelques minutes pour répondre au questionnaire.

Participez à la consultation en ligne en scannant le QR code ci dessous !



Ils osent tout ! même s'attaquer à la journée de lutte des travailleurs !

On a tendance à voir le 1er mai férié et chômé comme acquis. Pourtant, cette journée n'échappe pas aux remises en cause.

Ce qui se joue autour du 1er mai n'est pas une simple question d'organisation du travail ou d'adaptation aux habitudes de consommation comme le gouvernement nous le présente. Il y a une volonté de liquider le long cortège d'idéaux que constitue le 1er mai.

Depuis quelques temps, des projets émergent pour élargir les possibilités de faire travailler les salariés ce jour-là. Présentées comme des mesures pragmatiques, ces propositions sont souvent emballées dans des arguments qui semblent de prime abord consensuels. On parle de soutenir les petits commerces, de répondre à une demande locale, de simplifier le droit...

Mais quand on regarde de plus près, l'équilibre n'est pas celui qu'on nous décrit.

Car dans un système concurrentiel, ce ne sont pas les petits qui dictent les règles. Une fois que l'ouverture devient possible, elle devient vite nécessaire pour ne pas perdre des clients. Et ceux qui en profitent le plus sont rarement les commerces de proximité, mais plutôt les grandes structures capables d'imposer leur rythme.

On commence par introduire des exceptions, puis on les étend : c'est précisément ce qui est en train de se jouer. Et peu à peu, ce qui devait rester exceptionnel devient la norme. Le travail du dimanche a suivi ce chemin. Le 1er mai n'y échappe malheureusement pas.

Il y a aussi cette idée, souvent mise en avant dans notre société individualiste, selon laquelle chacun pourrait choisir de travailler ou non librement. En théorie, ça peut être séduisant pour de nombreux salariés. En pratique, cela repose sur une vision très éloignée de la réalité du travail.

Quand on dépend d'un employeur, quand on est en contrat précaire, quand refuser peut avoir des conséquences, on ne peut pas considérer que la liberté peut s'exercer sans contrainte.

En somme, le « choix » existe rarement dans un rapport de subordination.

On pourrait ajouter à cela les promesses de compensation : être payé le 1er mai. Mais là encore, il faut remettre les choses à leur place. Si l'on est déjà payé sans travailler ce jour-là, alors être payé en travaillant n'a rien d'un privilège... C'est simplement la normalisation de la perte d'un conquis social.

Puisque farouchement opposée à la régression que constitue le projet de loi « interflora-intermarché » dont les objectifs viennent d'être décrits, notre organisation syndicale a appelé à la mobilisation partout en France le 10 avril. A Lyon nous étions plusieurs centaines à nous rassembler devant la préfecture.

Face à ça, la question revient : pourquoi se mobiliser ?



Parce que justement, ce n'est pas un jour comme les autres.

Le 1er mai porte en lui la mémoire du mouvement ouvrier à l'échelle mondiale.

Celle de luttes anciennes, parfois oubliées, mais décisives dans l'obtention de nombreux droits dont nous jouissons aujourd'hui. Des femmes et des hommes se sont battus pour réduire le temps de travail, pour obtenir des droits, pour faire reconnaître leur dignité de travailleurs et de travailleuses. Ces derniers ont été réprimés violemment par l'Etat à la botte de la bourgeoisie détentrice des moyens de productions, bien décidée à toujours plus exploiter pour engranger toujours plus de profits.

Se mobiliser ce n'est pas seulement notre devoir de mémoire, c'est aussi apporter une réponse aux nombreuses attaques faites contre le monde du travail.

Les injustices sont de plus en plus flagrantes.

Les prix augmentent, les fins de mois deviennent plus difficiles, et en parallèle, les grandes fortunes engrangent toujours plus de richesse. Ces richesses, ce sont les nôtres ! Celles que les travailleurs produisent par leur force de travail, et dont la plus-value est volée par les actionnaires.

Dans ce contexte, le 1er mai reste ce point de convergence entre toutes nos luttes sociales, internationalistes et féministes.

C'est aussi défendre un espace de respiration qu'il convient de sanctuariser. Une journée où l'on ne se définit pas uniquement par son activité salariée, où l'on peut retrouver, réfléchir et débattre de ce que l'on veut collectivement. C'est un moment où l'on peut imaginer ensemble un autre projet de société basé sur la solidarité et la justice.

En bref, parler d'un futur désirable. Un futur débarrassé de l'exploitation capitaliste, de l'oppression impérialiste et des guerres entre les peuples.

Ce premier mai, et comme toues les années, l'ensemble des organisations de progrès social partout dans le monde appellent à la mobilisation des travailleurs et des travailleuses. De Paris, Budapest à Berlin, en passant par La Havane, Hô Chi Minh-Ville et Alger des millions de manifestants fouleront le pavé.

L''intersyndicale du Rhône appelle à la manifestation à Lyon. La CGT Ville de Lyon enjoint tous ses syndiqués, et l'ensemble des agents de la collectivité à prendre part à la manifestation qui partira de la place Jean Macé à 10h30.

Actualité nationale ▶



Timbre fiscal, ou comment faire payer la justice aux travailleurs.

Depuis le 1er mars 2026, saisir la justice n'est plus un droit accessible à toutes et tous. Il faut désormais payer 50 euros pour engager une procédure devant les prud'hommes. C'est là une nouvelle remise en cause profonde de l'accès au droit qui se joue.

Les prud'hommes ont été créés pour permettre aux salariés de faire valoir leurs droits face à leur employeur, et cela gratuitement. Faire payer la justice revient à transformer un droit en service payant, à rebours de ce que doit être un service public.

Contrairement au discours officiel, cette mesure ne touche pas tout le monde de la même manière. Si les personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle en sont exonérées, tous ceux qui dépassent légèrement les plafonds devront payer. Par exemple un travailleur au SMIC touche « trop » pour y avoir droit. Ce sont précisément ces salariés, qui comme nous le savons touchent des revenus modestes, qui sont les plus exposés aux litiges.

Travailleurs précaires, à temps partiel, CDD ou demandeurs d'emploi, tous peuvent se retrouver confrontés à des situations où faire valoir leurs droits devient indispensable.

Dans ces moments déjà difficiles, devoir avancer 50 euros peut constituer un obstacle réel. Pour beaucoup, cela représente une dépense importante parfois impossible à débourser avec les contraintes du quotidien et le coût de la vie en constante augmentation. Cette contribution risque ainsi de provoquer un renoncement de nombreux travailleurs. On ne saisit plus la justice non pas parce que le litige a disparu, mais parce que le coût devient dissuasif.

Cette mesure n'est pas isolée. Elle vient s'ajouter à une série de réformes qui ont progressivement complexifié l'accès aux prud'hommes et réduit les possibilités de recours. Au fil des années, les délais ont été raccourcis, les procédures alourdies et les indemnités plafonnées. Du coup, le nombre d'affaires portées devant les prud'hommes a fortement diminué.

En instaurant un coût d'entrée, on renforce une justice à deux vitesses : d'un côté, ceux qui peuvent payer sans difficulté et poursuivre leurs démarches, de l'autre ceux qui hésitent, reportent ou abandonnent faute de moyens. Pour une entreprise ou un patron 50 euros ne représentent rien. Pour un salarié confronté à un licenciement ou à des salaires impayés, c'est une véritable barrière.

Pourtant le droit à la justice est censé être un pilier de l'État de droit. Elle doit être financée par la solidarité nationale et non par celles et ceux qui en ont besoin. Faire peser son financement sur les justiciables revient à déplacer la charge vers les plus fragiles tout en réduisant mécaniquement le nombre de recours. C'est indéniablement une mesure d'austérité, qui brise un service public.

Un rappel s'impose ! Un dispositif similaire avait été porté par Sarkozy en 2011 avant d'être finalement supprimé en 2014 en raison de ses effets dissuasifs et profondément injustes. On parlait alors de 35 euros. Il s'agit aujourd'hui de 50 euros. Une pétition s'opposant à cette mesure est disponible sur le site de l'Assemblée nationale, et se fixe comme objectif les 100 000 signatures. Chers lecteur, chers lectrice, à vos signatures !



Loi Yadan : un danger pour l'Etat de droit et la liberté d'expression.

Alors que la lutte contre l'antisémitisme est une nécessité absolue, la proposition de loi portée par Caroline Yadan (Renaissance) prétend apporter une réponse aux « *formes renouvelées* » de ce fléau. En réalité, ce texte apparaît à la fois inefficace et dangereux.

Le constat est largement partagé : l'antisémitisme progresse et doit être combattu avec détermination, au même titre que toutes les formes de racisme et de discrimination. Mais encore faut-il s'appuyer sur des outils pertinents. Or, comme le rappelle la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), le droit français permet déjà de sanctionner les propos et les actes antisémites, y compris lorsqu'ils se dissimulent derrière des discours politiques.

Autrement dit, le problème n'est pas l'absence de cadre légal, mais son application. En ce sens, la loi Yadan ne répond pas au besoin réel : elle crée de nouvelles infractions hors sol là où les instruments juridiques existent déjà pour sanctionner les actes réellement antisémites.

Cette fuite en avant législative va inévitablement entretenir la confusion entre la défense du peuple palestinien et l'antisémitisme au lieu de renforcer la lutte contre les discriminations.

Le cœur du problème réside dans l'amalgame que le texte opère entre critique d'un État et haine d'un peuple. La proposition de loi tend ainsi à assimiler la critique de la politique de l'État d'Israël à une forme d'antisémitisme, et donc à la réprimer.

Une telle assimilation est profondément contestable. Dans une démocratie, la critique de la politique menée par les États relève du débat public tout à fait sain. Restreindre cette possibilité reviendrait à affaiblir un droit fondamental, museler la contestation et l'indignation face à des crimes de guerre.

Plus encore, plusieurs dispositions du texte introduisent des notions floues, comme celle d'« *implicite* » dans l'apologie du terrorisme ou la « *banalisation outrancière* », qui ouvrent la voie à des interprétations arbitraires. Ces formulations fragilisent la sécurité juridique et exposent toutes et tous à des poursuites incertaines.

Paradoxalement, la loi Yadan pourrait produire l'effet inverse de celui recherché.

En établissant un lien implicite entre les citoyens de confession juive et la politique d'un État étranger, elle contribue à une assignation identitaire dangereuse.

De nombreuses voix, y compris au sein de la communauté juive, alertent sur ce risque. Loin de protéger, cette logique pourrait renforcer les amalgames et nourrir le racisme.

S'y opposer, c'est précisément refuser toute essentialisation des individus. La loi Yadan, en l'état, détourne de cet objectif. Elle fragilise les libertés sans apporter de réponse au problème qu'elle prétend traiter.

À l'approche du vote prévu le 16 avril à l'Assemblée nationale, les parlementaires doivent prendre leurs responsabilités et s'opposer à ce texte. Défendre l'État de droit, ce n'est pas empiler des lois inefficaces et qui stigmatisent des pans entiers de la population.

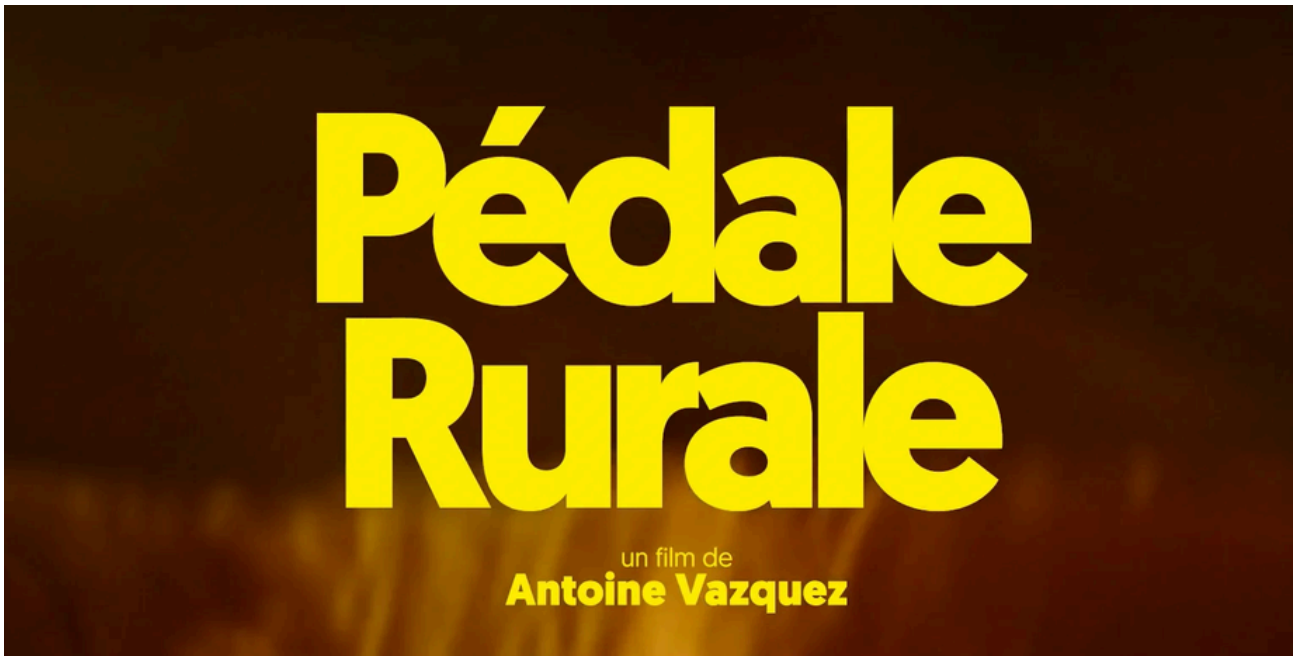

“Pédale rurale plus jamais dans le placard !”

Pédale rurale d’Antoine Vazquez est un documentaire sorti en 2025 qui questionne ce que signifie être une personne LGBT, loin des grandes villes où existent des communautés visibles et des espaces de sociabilité. Antoine Vazquez suit le parcours d’un jeune homme, Benoît, se définissant initialement comme « hors milieu » et assez critique des structures militantes queer. Dans un univers contemplatif qui brise les normes de pudeur, le spectateur est amené à accompagner le protagoniste dans ses questionnements qui le poussent à se politiser, s’engager, jusqu’à devenir l’un des organisateurs de la première Pride rurale qui s’est tenue à Chenevelles (Vienne) en 2022.

Le cœur du film repose sur cette expérience de l’isolement, vécue par beaucoup de personnes LGBT. Être ado LGBT en milieu rural, c’est d’abord grandir sans miroir : pas de bars, pas d’associations, pas de « *safe place* » (lieu sûr) où se reconnaître ou simplement exister sans se cacher. L’identité se construit alors dans le silence, dans la honte ou la peur d’être exposé dans un espace social où tout le monde se connaît, et où tout se sait.

Le film illustre une tension avec d’un côté, un territoire où les normes sociales traditionnelles restent pesantes et de l’autre, un désir d’émancipation qui ne trouve pas facilement d’espace d’expression. Les individus bricolent des formes de lien, des regards, des rencontres furtives grâce à internet… mais cela reste fragile.

C’est là qu’intervient l’un des éléments les plus forts du film : le récit de l’organisation d’une première Pride rurale.

Le réalisateur assiste à la première réunion, qui rassemble qu’une poignée de personnes, qui doutent, qui ont peur de s’engager, qui craignent les représailles sociales. Puis au fil des réunions le petit groupe grandit jusqu’à devenir un espace de sociabilité et de solidarité queer. Maintenant devenus militants, toutes et tous s’accordent sur la nécessité de créer un espace de visibilité pour rompre le cercle vicieux de l’isolement qu’ils ont tous vécu.

Le film montre aussi les difficultés que Benoît et ses camarades ont pu rencontrer face aux partenaires institutionnels. Les élus locaux se sont montrés frileux vis-à-vis de l’organisation de cette première marche des fiertés rurale, en affirmant que cet évènement serait perçu comme une provocation. A cela s’est ajouté le vol de matériels et des intimidations. Malgré les difficultés, la Pride rurale voit le jour.

Le film capte l’ambivalence de ce moment. Il est à la fois libérateur et angoissant. La peur du regard des autres et des réactions hostiles coexistent avec la joie de ne plus être seul, et de pouvoir enfin exister dans l’espace public.

Au fond, Pédale rurale parle de territoire autant que d’identité. Il montre que s’il y a proportionnellement autant de personnes LGBT à la campagne qu’en ville, les conditions d’existence ne sont pas identiques. Elles dépendent des lieux de vie, des densités humaines, des possibilités de se rassembler et d’exister collectivement. Le film rappelle avec justesse que la visibilité souvent acquise en ville reste ailleurs à conquérir pour sortir des schémas d’isolement et de souffrance.



Histoire du 1er mai

Le 1er Mai est une histoire qui commence de l'autre côté de l'Atlantique. Au cours du IVème congrès de l'American Federation of Labor, en 1884, les principaux syndicats ouvriers des États-Unis s'étaient donnés deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à 8 heures. Ils avaient choisi de débuter leur action un 1er mai parce que beaucoup d'entreprises américaines entamaient ce jour-là leur année comptable.

Le 1er mai 1886 la grève, suivie par 340 000 salariés, paralyse près de 12 000 usines à travers les USA. Le mouvement se poursuit les jours suivants ; c'est le 3 mai, à Chicago, qu'une manifestation fera trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester. Une marche de protestation aura lieu le lendemain et dans la soirée. Tandis que la manifestation se disperse à Haymarket Square, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers. C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre. Elle fera une quinzaine de morts dans les rangs de la police. Trois syndicalistes anarchistes seront jugés et condamnés à la prison à perpétuité. Cinq autres seront pendus le 11 novembre 1886 malgré des preuves incertaines. Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un des condamnés, Augustin Spies : « Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étranglez aujourd'hui ».

Cet appel fut renouvelé l'année suivante et le 1er mai va encore connaître le sang. En 1889, des délégués d'organisations ouvrières du monde entier se rassemblent à Paris au congrès de l'international socialiste en mémoire des martyrs de Chicago. Ils vont faire du 1er mai un symbole de la lutte des classes et de l'identité du monde ouvrier : il s'agissait de fonder en actes le projet d'une société émancipée, libérée du travail contraint.

A Fourmies, petite ville lainière du nord, le 1er mai 1891 connaîtra la tragédie. Un cortège de manifestants, à peine un millier, défile pour la journée de 8 heures. Les forces de l'ordre sont là et soudain , sans raisons apparentes, ouvrent le feu sur les manifestants. Neuf personnes sont tuées.

Pendant la période de la guerre de 1914, les partis sociaux-démocrates englués dans « l'union sacrée » vont étouffer le 1er mai.

Mais les manifestations reprendront pour connaître en 1919 et 1920 une ampleur exceptionnelle. La journée de 8 heures est adoptée par le parlement en avril 1919 mais ne sera véritablement appliquée qu'en 1936 avec « le front populaire ».

En Allemagne, Hitler récupère l'idée et fait de « la fête des travailleurs » la « fête du travail », laquelle sera reprise en France sous l'occupation par Pétain. Heureusement en avril 1947 les patriotes, résistants, syndicalistes, militants politiques progressistes, la presse « de gauche » et syndicale, notamment la NVO, redonneront au 1er mai sa signification véritable de journée de lutte pour la liberté et les revendications.

En 2002, la « la fête des travailleurs » est placée entre les deux tours des élections présidentielles rassemblant des millions de citoyens pour écarter le Front National du pouvoir.

En 2012, encore une fois entre les deux tours, Nicolas Sarkozy dans un discours fait le 1er mai place du Trocadéro, déclare en s'adressant aux syndicalistes : « Posez les drapeaux rouges et servez la France ».

Pendant longtemps, le 1er mai est apparu pour le plus grand nombre comme une fête sans signification politique. Aujourd'hui encore il conserve un immense pouvoir mobilisateur partout où l'on se bat pour les libertés, la justice et le bonheur des hommes. Chaque année le flambeau du 1er mai sera repris dans l'ensemble des villes du monde avec des grèves, des défilés, des meetings.

Cette année il aura une fois de plus tout son sens dans le contexte de luttes contre le projet d'austérité porté par le gouvernement.

1er mai



pour les droits des travailleuses et des travailleurs

manifestation 10h30 Jean Macé

la cgt VILLE DE LYON VILLE DE LYON VILLE DE LYON

nous rejoindre sur cgtvilledelyon.fr